



DÉCISION N° 379 /ADAC/DG/DIA/2021

Portant adoption des amendements du Règlement Aéronautique du Tchad (RAT) 06, OPS 4, relatif à la certification des exploitants aériens.

Le Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile :

- Vu la Charte de Transition de la République du Tchad ;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale signée le 07 décembre 1944 à Chicago ainsi que ses annexes ;
- Vu l'Ordonnance N°008/PR/2015 du 27 mars 2015, portant Code de l'Aviation Civile du Tchad ;
- Vu la Loi N°011/PR/2017 du 16 juin 2017, portant amendement du Code de l'Aviation Civile du Tchad ;
- Vu la Loi N°012/PR/2005 du 16 septembre 2005, portant création de l'Autorité de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret N°074/PR/PM/MI/2006 du 25 janvier 2006, portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de l'Aviation Civile ;
- Vu le Décret N°375/PCMT/PMT/MACMN/2021 du 25 août 2021, portant nomination au Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie nationale ;
- Vu l'Arrêté N°022/PR/PM/MITAC/SE/SG/ADAC/2015 du 20 mars 2015, portant adoption et promulgation des Règlements Aéronautiques du Tchad (RAT) ;
- Vu l'Arrêté N°023/MITAC/SE/ADAC/2015 du 30 mars 2015, portant délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile ;
- Vu la Décision N°0087/ADAC/DG/2017, portant création d'un Comité d'adoption des Amendements, d'Identification des Différences et de Mise à jour des Règlements (CAIDIMAR) ;
- Vu le compte rendu des travaux de l'atelier de CAIDIMAR du 19 mars 2021 ;
- Vu les nécessités de service.

AD

DECIDE

Article 1 : Objet

La présente Décision adopte le RAT 06, OPS 4, Edition 01, Révision 00, relatif à la certification des exploitants aériens qui intègre les amendements N° 43, 44, 45 et 46 de l'Annexe 06 Partie 1 — Aviation de transport commercial international — Avion.

Article 2 : Dispositions finales

La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieures, entre en vigueur à compter de la date de sa signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à N'Djaména, le 19 2 OCT 2021



KOKOÏ ABDERAMAN DADI

Ampliations :

- MACMN ;
- DNAA/DTA/DNV/DSF/NCMC;
- Exploitants Aériens ;
- Exploitants d'aérodromes ;
- ASECNA ;
- Fournisseurs de services Handling ;
- Site web ADAC ;
- Bibliothèque ADAC ;
- Archives ADAC.